

CONVENTION FINANCIERE 2012 / 2013

Le règlement des frais de scolarité et demi-pension se fait **mensuellement le 10 de chaque mois** :

- soit par demande de prélèvement,
- soit par chèque ou espèces.

I - Frais annuels (1)

Unités pédagogiques	Frais administratifs (2)	Droits d'inscription (3)	Total nouvel élève (1)
Ecole	35 €	15 €	50 €
Collège	42 €	20 €	62 €
Lycée	42 €	20 €	62 €
Enseignement supérieur	54 €	20 €	74 €

- (1) Le règlement est effectué **par chèque ou espèces lors de la remise du dossier d'inscription définitive**
- (2) **Les frais administratifs seront conservés par l'établissement** sauf cas de force majeure admis par la direction (mutation, maladie,...). Une partie de ces frais est versée à l'Association de l'établissement « Foyer Socio-Educatif », 2€ pour le collège et le lycée et 5€ pour l'école
- (3) Les droits d'inscription ne sont dus que pour **la première inscription dans l'établissement et ne seront pas remboursés en cas de désistement**

II - Contribution des familles (4)

Unités pédagogiques	Année	Mois (10 mois) (1)
Ecole	430 €	43,00 €
Collège	620 €	62,00 €
Lycée	625 €	62,50 €
Enseignement supérieur	660 €	66,00 €

- (4) L'assurance individuelle accident scolaire et extra-scolaire de l'Institution Sainte-Marie Belfort est comprise dans les frais de scolarité (3,83 €/an). Cette assurance est valide pour une année (du 1^{er} sept. au 31 Août).
- Si vous ne désirez pas adhérer à l'assurance de l'établissement, vous voudrez bien fournir **AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2012 à la comptabilité** :
- Attestation scolaire personnelle,
 - Attestation de responsabilité civile.

III - Demi-pension (5)

Unités pédagogiques	Année (36 semaines)	Mois (10 mois)
Ecole	750 €	75,00 €
Collège	810 €	81,00 €
Lycée	810 €	81,00 €

Prix d'un repas occasionnel	5,25 € Ecole	5,65 € Collège / Lycée
------------------------------------	--------------	------------------------

- (5) Le coût de la demi-pension est à l'unité. Ainsi, **les repas non consommés et justifiés** seront déduits (**toute absence doit être justifiée auprès du bureau du CPE avant 9h00**).

IV – Etudes-Garderie

Etude du soir (Collège-Lycée jusqu'à 17h40) (Primaire jusqu'à 17h)	19 €par mois (10 mois)
Garderie (Primaire jusqu'à 18h)	16 €par mois (10 mois)

V – Cotisation APEL (cotisation facultative)

Cotisation à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre). La circulaire APEL sera remise à chaque élève à la rentrée scolaire.	23 €/ famille / an
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------



CONVENTION FINANCIERE 2012 / 2013

Mme – M.

pour le (ou les) élève(s) inscrit(s) en classe de

déclare(nt) avoir pris connaissance de la Convention Financière de l'établissement et de l'accepter sans réserve.

Fait à le.....

Signature des parents :